



PLAN D'ACTION RÉGIONAL CAMPAGNOL TERRESTRE

**TERRITOIRE :
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Dangers Sanitaires de catégorie 2

VALIDATION du 1^{er} PLAN D'ACTION

- **Auvergne** : Validé en CROPSAV végétal
du 25 06 2015

Evolution :

Auvergne : campagnol terrestre → campagnol des champs

RA : campagnol terrestre & campagnol des champs & campagnol provençal

Thèmes du PAR

- **Coordonner** les actions sur le territoire
- **Détecter / Observer / Surveiller** les organismes nuisibles concernés
- **Communiquer / Informer** sur les actions entreprises sur le territoire
- **Former** les acteurs locaux
- **Expertiser / Conseiller / Animer** la lutte
- **Protéger l'environnement** – Réglementairement
- **Diversifier / Renforcer** les moyens de lutte
- **Raisonner la lutte** contre les organismes nuisibles
- **Distribuer / Appliquer / Tracer les PP**
- **Valider / Contrôler**
- **Bilan** des actions entreprises

Mandat

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :
FREDON en tant qu'OVS

Financement :
Autofinancement

Outils :
Mandat aux FDGDON = section OVS

Modalités :

FREDON RA : le Président mandate à ses sections départementales

- La distribution des PP à base de bromadiolone (FDGDON 38)
- La collecte des fiches de traçabilité des PP
- La diffusion des avis de traitement

FREDON Auv :

les FDGDON 15, 43, 63 (section d'OVS) sont mandatées par la FREDON Auvergne (OVS) pour assurer l'organisation et la mise en œuvre des luttes contre les campagnols sur leur territoire (article 4 de l'AM)

Acteurs :

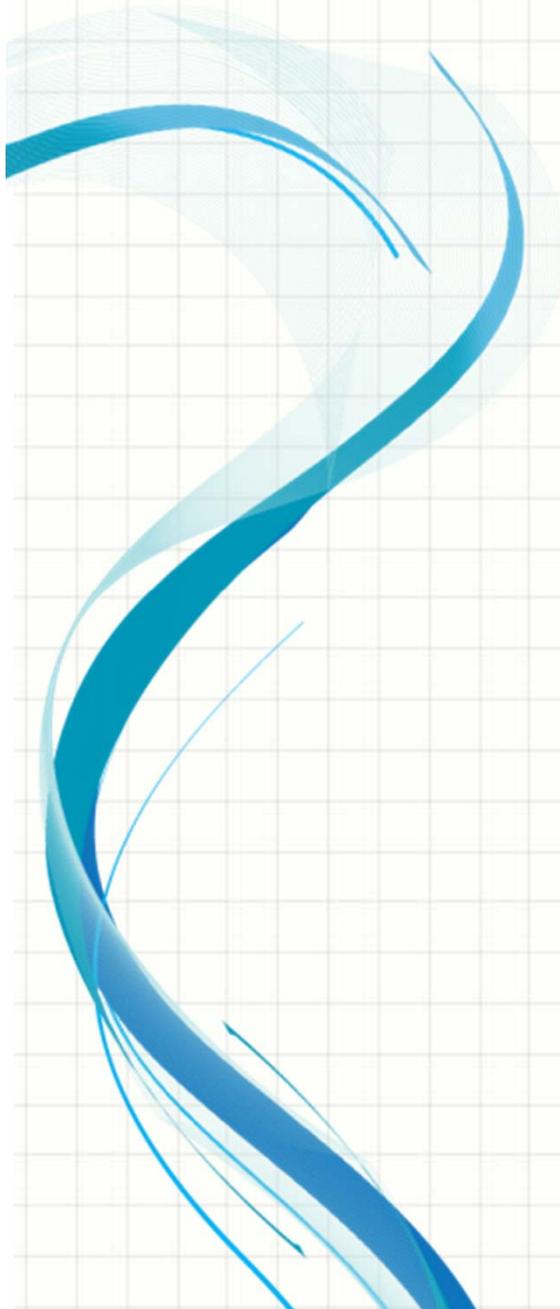
FREDON Auv et RA

FDGDON 15, 43, 63 – 01,07,26, 73/74,69,38

Surveillance

Prévention

Lutte



Coordonner les
actions

**1^{ère} Partie : Le
réglementaire**

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

FREDON en tant qu'OVS

Financement :

Auv : Adhésion des FDGDON à la FREDON
Dépt 03 : fonds massifs (BOP154)
Recherche de financement

RA : MAAF / délégation de service publique

Outils :

Mandat aux FDGDON = section OVS
Compte-rendu de réunions

Acteurs :

FREDON et DRAAF / SRAI

Modalités AUV :

Coordonne au niveau régional les actions des FDGDON, ~~Délègue aux~~
Présente au CROPSAV les actions régionales RU avec partenaires (dont DRAAF/SRAI)
Coordonne actions campagnols sur le département 03
Réunion FREDON / FDGDON RU avec autres partenaires (national, régional, départemental, communal)

Modalités RA :

Réunion technique trimestrielle entre FREDON et SRAI dans le cadre du suivi des actions en lien avec le cahier des charges annuel (échange tél et rencontre), avec d'autres partenaires suivant les thèmes abordés. Coordonne ses FDGDON.

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

AUV : FDGDON 15,43,63 (mandatées)

RA : Réseau FREDON-FDGDON

Financement :

Recherche de financement

Adhésions ponctuelles

Outils :

Bilan des actions

Compte-rendu de réunions techniques

En lien avec la partie communication/formation

Modalités AUV / RA :

Opérationnel :

Coordonnent les actions de surveillance, prévention, de lutte sur leur département

Réunions avec détenteurs de fonds

Réunions avec GDON

Réunions avec partenaires

Réunions FREDON / FDGDON

Acteurs :

Techniciens AUV : FDGDON 15, 43, 63 –

RA : 01, 07, 26, 38, 73/74

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :
GDON

Financement :
Bénévolat / Volontariat / Adhésion
ponctuelle

Outils :
Compte-rendu de réunion technique
potentiellement

Modalités AUV :

Animation locale :

Organise sur son territoire les actions de
lutton collectives, coordonne les achats
Réunions entre détenteurs de fonds et
FDGDON et/ou GDON
Réunions avec référents locaux

Modalités RA :

Aucun GDON

Acteurs :

Agriculteurs / référents locaux

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :
CROPSAV Végétal

Modalités AUV / RA :

Rôle consultatif

Comité annuel auquel est présenté le SRMDS Campagnols

Financement :
Recherche financement

Outils :
SRMDS
Plan d'Action Régional

Acteurs :

L'ensemble des acteurs composant le CROPSAV végétal

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

CROPSAV Plénier

Modalités AUV / RA :

Comité annuel pour consultation

Présentation 1^{ère} année du plan d'action

Présentation des modifications (si besoin)

Financement :

Recherche de financement

Outils :

SRMDS

Plan d'Action Régional

Acteurs :

L'ensemble des acteurs composant le CROPSAV plénier

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

Association Sanitaire Régionale
(ASR/PSR)

Modalités AUV / RA :

Intégration du plan d'action au Schéma
Régional de Maîtrise des Dangers
Sanitaires (SRMDS)
Approbation du SRMDS par le Préfet.

Financement :

Recherche de financement

Outils :

Arrêté interministériel du 14/05/2014

Acteurs :

FREDON / FDGDON en tant qu'OVS

Surveillance

Prévention

Lutte

Coordonner les actions

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Modalités AUV / RA :

Présentation chaque année du ou des plans d'actions établis par l'OVS si contrat de lutte signé (possibilité traitement en niveau d'infestation > 30% et <50%)

Financement :

Outils :

Arrêté interministériel du 14/05/2014

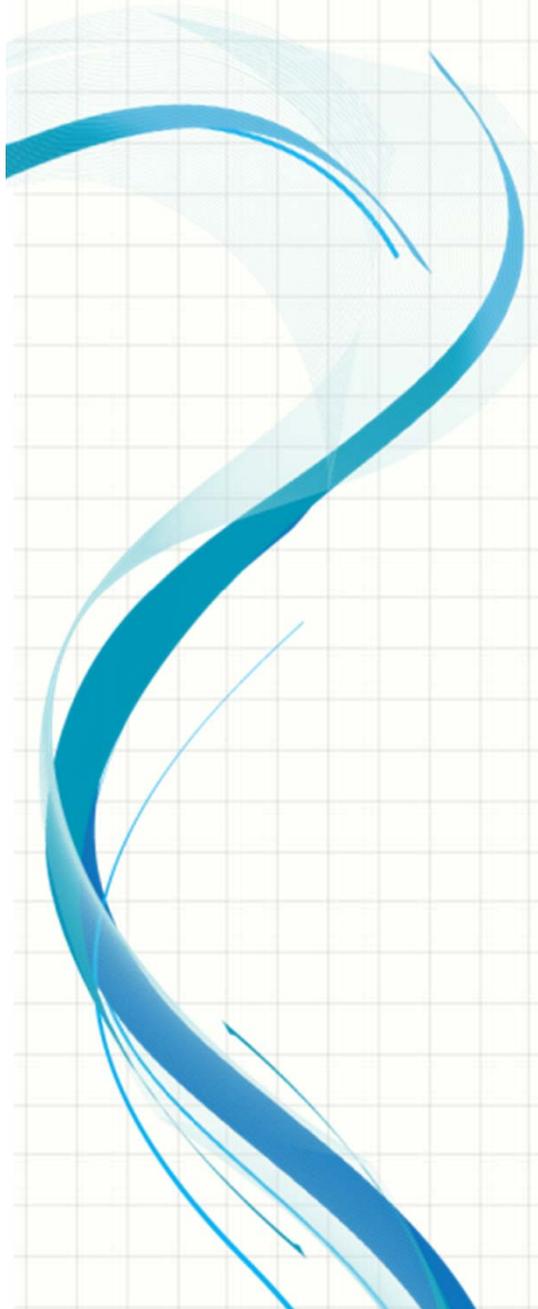
Acteurs :

DRAAF / DREAL

Surveillance

Prévention

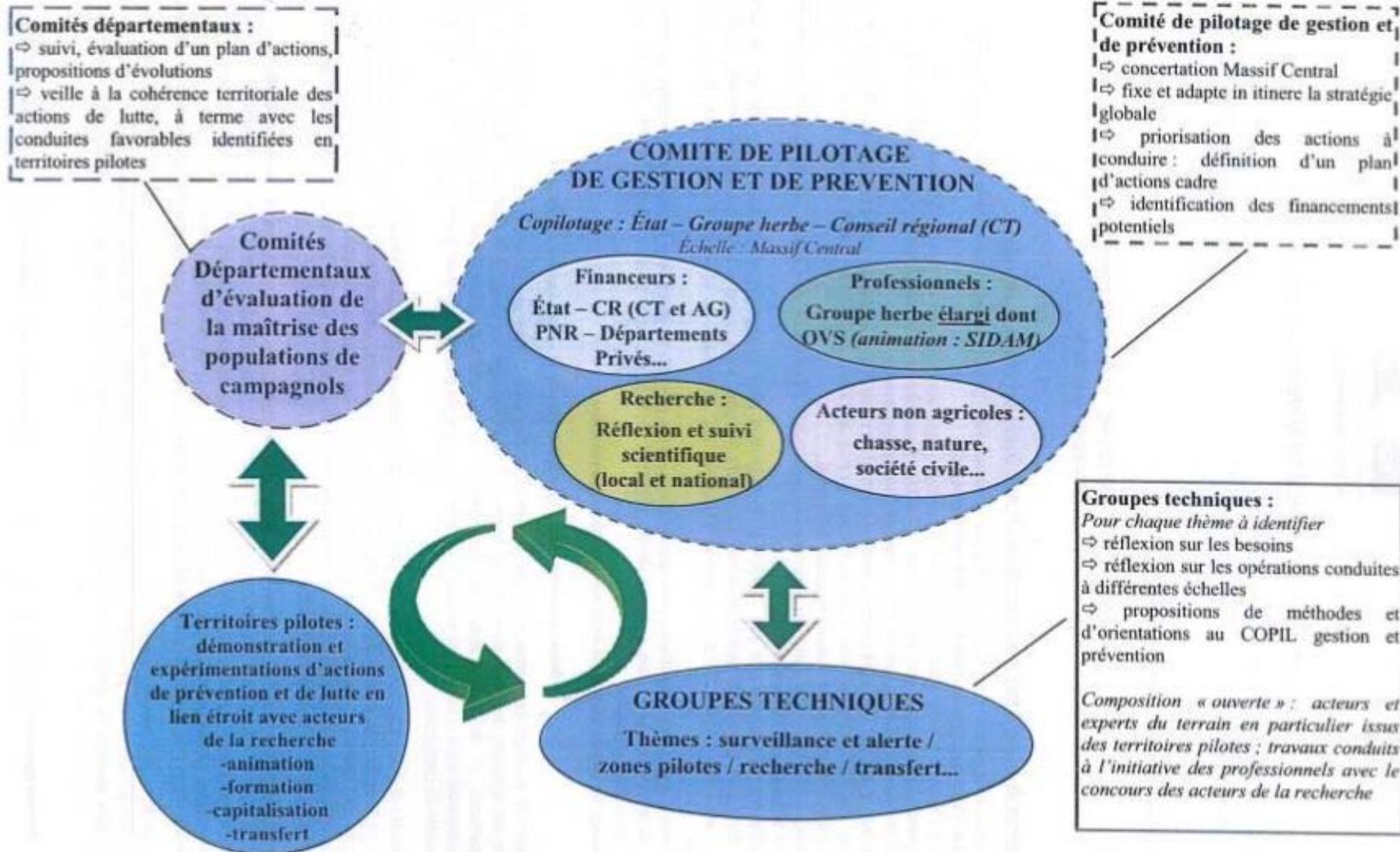
Lutte

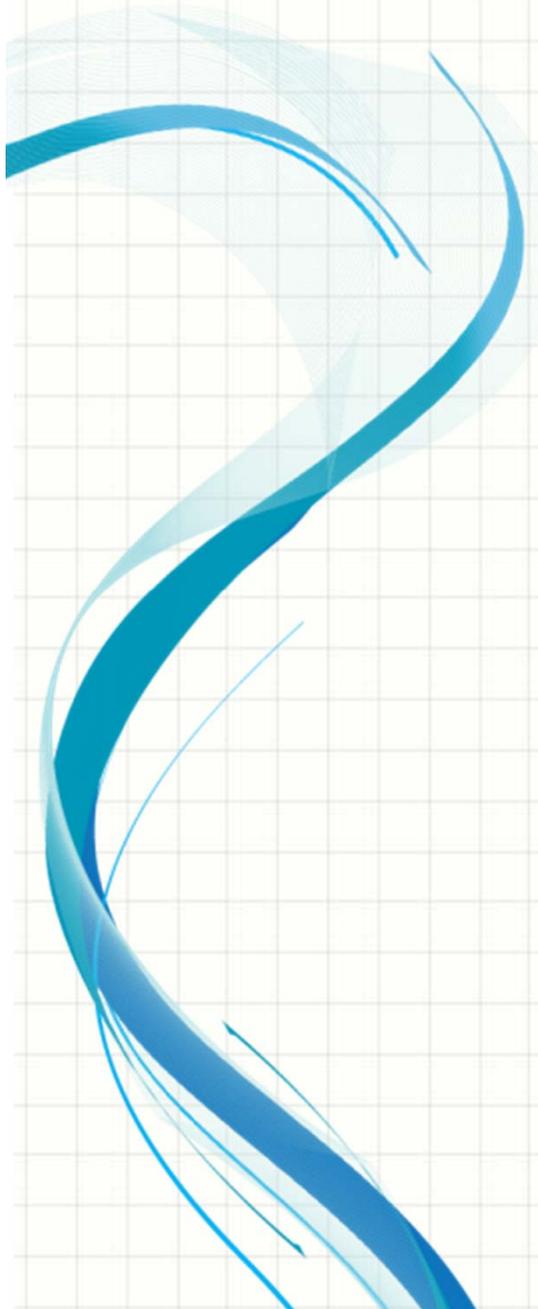


Coordonner les actions

**2 Partie : L'Etat s'engage
dans un plan d'action
pluriannuel sur le
Territoire Massif Central**

Gestion de la problématique campagnol terrestre : schéma de gouvernance





**Détecter / Observer
/ Surveiller les
organismes nuisibles
concernés**

Détecter / Observer / Surveiller

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

CRES

AUV : Animateur filière Prairie :

FDGDON 63

RA : FREDON

Financement :

AUV : AFB dans le cadre de l'épidémiosurveillance (ex ONEMA)

RA : MAAF – délégation service public

Outils :

Bulletin et Protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire

Modalités :

FREDON AUV :

- Rédaction, édition des BSV spécifiques (au minimum 5/an) avec analyse de risque pour les espèces concernés
- Animation et suivi du réseau d'observateurs volontaires rattaché au bulletin

FREDON RA :

- Rédaction, édition de bulletins spécifiques : Flash campagnol = évolution « flash vertébrés prédateurs » avec analyse de risque pour les espèces concernés
- Animation et suivi du réseau d'observateurs volontaires rattaché au bulletin

Acteurs :

FDGDON 63 (animatrice/obs), FREDON RA
Animateurs filières : Grde Culture...

Surveillance

Détecter / Observer / Surveiller

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

FDGDON 15, 43, 63, 38

FREDON RA

Financement :

AUV : 50 % AFB + 50 % à trouver

RA : MAAF – délégation service public

Outils :

Protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire

AUV : Comité Suivi CT →

Développement outil SBT VetagroSup en substitution de Campanet (abandon au 01/01/2017)

RA : tableau excel + perspective : VGOBS

Modalités :

FREDON/FDGDON AUV :

- Prospect° de communes dans le cadre des BSV

FREDON RA :

- Scoring communal au printemps et à l'automne sur 150 communes de la région réparties sur l'ensemble des dépt (découpage prédéfini)
- Surveillance dans le cadre d'un réseau de parcelles de références (entre 45 et 55) de la région réparti dans 6 dépt

A faire Grde Reg pour CT - *Prospection des communes dans le cadre de l'analyse de risque et de la mise en place de l'outil d'aide à la décision (Art. 6 et annexe VII de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)*

Acteurs :

FDGDON 15, 43, 63, FREDON RA et ses FDGDON et observateurs volontaires (surveillance, expertise,..)
DRAAF/SRAI, CRA, LPO, FDC, agriculteurs engagés, Techn. Autres organismes

Surveillance

Détecter / Observer / Surveiller

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds

Financement :

Autofinancement

Outils :

Annexe II de l'arrêté interministériel du 14/05/2014 + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire

Modalités AUV RA:

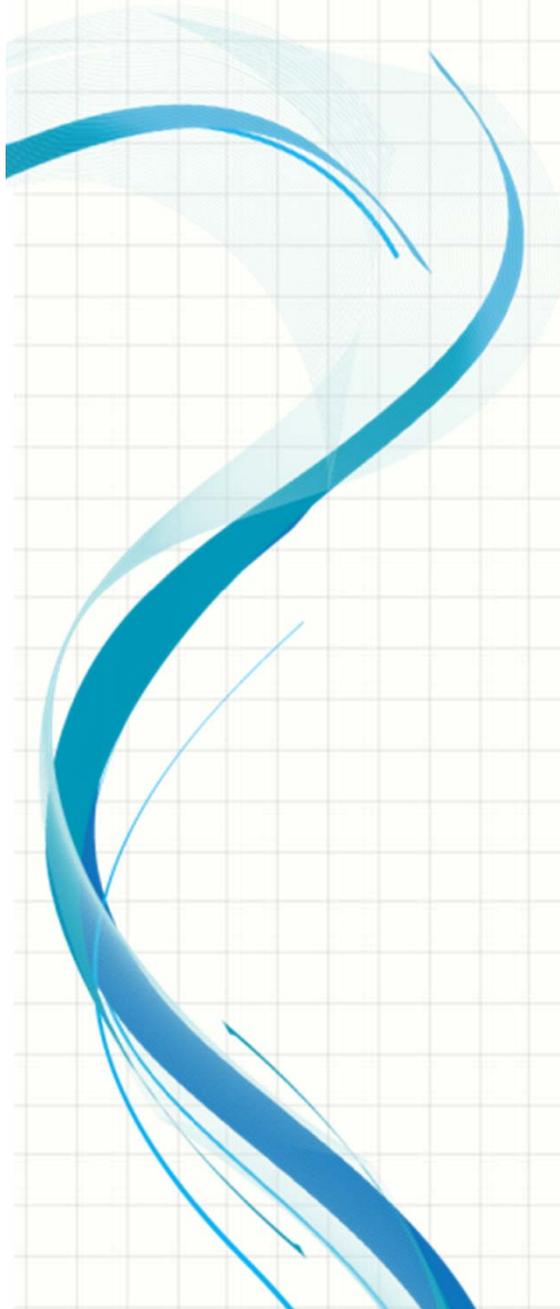
Surveillance avant traitement des parcelles dans le respect de l'art. 13 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014

Acteurs :

Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds



Surveillance



**Communiquer /
Inform**er sur les
actions entreprises
sur le territoire

Communiquer / Informer

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

AUV : animateur filière Prairie :
FDGDON 63, animateurs interfilière,
FREDON / FDGDON, Mairies, Préfet
de région

RA : FREDON, Présidents (et VP) des
FDGDON, Mairies, Préfet de la région

Page 1/3

Modalités :

Préfet de région :

1 fois/an : le plan d'actions (ou SRMDS) établi par
la FREDON, au Conseil Scientifique Régional du
Patrimoine Naturel (seulement si contrat de lutte
signé)

AUV :

- Diffusion des BSV sur site
DRAAF/FREDON/CRA et relais presse agricole
locale,
- Alimentation des sites « campagnols » par les
BSV régionaux et toutes informations
techniques régionales
- Alimenter la base de données Vetagro Sup
- Article de presse/reportage/réunions
- Les FDGDON communiquent l'avis de
traitement à la FREDON, DRAAF /Sral, DREAL,
DDT, maires des communes concernées,
ONCFS, FDC, CDCFS

SUITE

Surveillance

Prévention

Lutte

Communiquer / Informer

Page 2/3

Modalités :

AUV (suite)

- Les maires affichent les avis de traitement
- Documents d'informations généralisées
- Animation

RA :

- Diffusion des bulletins spécifiques sur site internet DRAAF/FREDON/... et relais presse agricole locale, site FREDON RA et campagnol.fr,
- Articles de presse, reportage,
- FREDON transmet à la DRAAF les avis de traitement comme stipulé

SUITE...

Surveillance

Prévention

Lutte

Communiquer / Informer

Page 3/3

Financement :

AUV : AFB dans le cadre de l'épidémiosurveillance (ex ONEMA) – Ecophyto / Recherche financement / Prestation / Autofinancement

RA : MAAF – délégation service public / autofinancement

Outils :

Bulletin, documents techniques (plaquettes d'informations, panneaux...)

Avis traitement

Média : presse généraliste et agricole,

Mandat FREDON RA/FDGDON

Plan d'action / SRMDS

Vetagro/Epiphyt

Colloque, Stand « Sommet Elevage »

Modalités :

RA (suite)

à l'article 17. de l'arrêté interministériel du 14/05/2014, ainsi qu'à la DREAL, à la DDT concernés, aux maires des communes concernées, à l'ONCFS concerné, à la FDC concernée et aux CDFS concernées

- Les maires des communes concernées affichent pour avis au public les avis de traitement à base d'appâts secs

Acteurs :

AUV – RA :

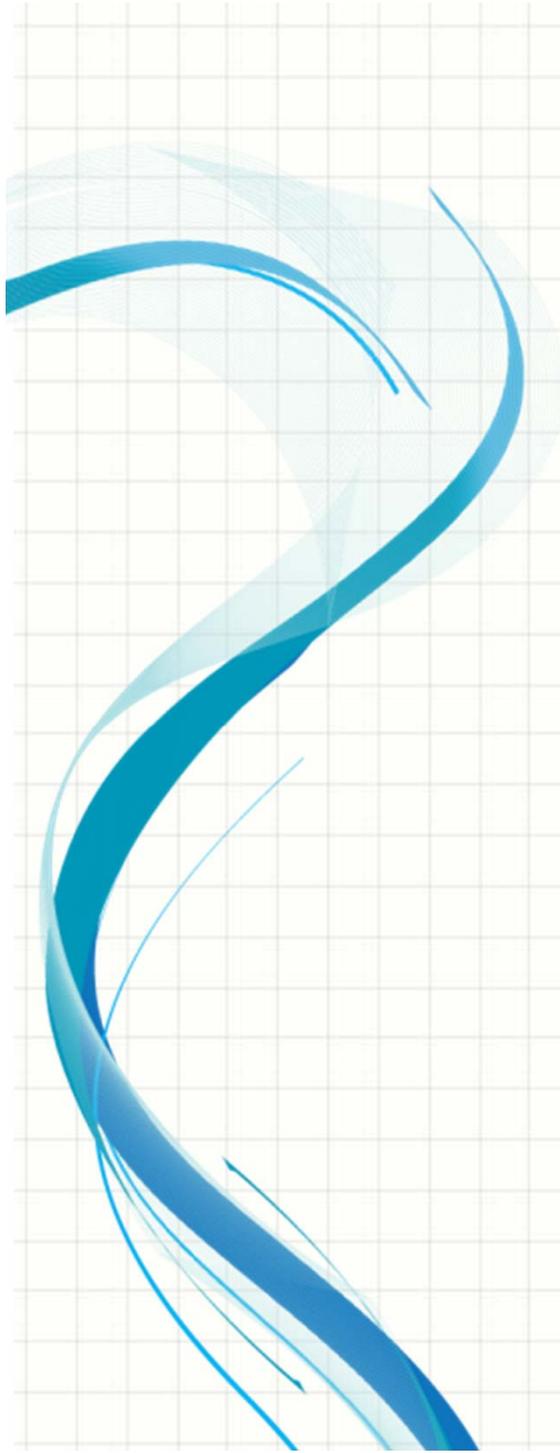
FREDON RA /FDGDON 38, Présidents de FDGDON, DRAAF/SRAI, DREAL, ONCFS, DDT, FDC, Mairies, CDCFS, Mairies, citoyens, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, GDON (spécifique AUV).

AUV : acteurs du Comité de Pilotage

Surveillance

Prévention

Lutte



Former les acteurs locaux

Former les acteurs

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

Hors réseau FREDON/FDGDON

Etablissements de formation, animateurs de filières, animateurs interfilières, CRES, VetagroSup, SRAL/CFPPA Bonnefont

Financement :

Prestations, VIVEA, OPCA, AFB autofinancement

Outils :

Interne aux structures

Acteurs :

CRA, Vetagro Sup, SRAI/CFPPA

Modalités hors réseau FREDON / FDGDON :

AUV :

- Formation des étudiants des lycées agricoles concernés,
- Formation des observateurs volontaires dans le cadre des BSV
- Formation des Jeunes Agriculteurs dans le cadre du parcours Professionnel et Personnalisé
- Formation « certiphyto : campagnols et lutte raisonnée ».
- Formation des agents de développements et des techniciens (CDA, Coop, contrôleur laitier...)
- Suivi FOAD (formation à distance)
- Formation « certification d'aptitude à l'utilisation du phosphore d'hydrogène »

Surveillance

Prévention

Lutte

Former les acteurs (suite)

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

FREDON AUV et RA

Financement :

AUV et RA :

VIVEA, OPCA

Prestations

Autofinancement

RA :

MAAF / délégation de service publique lien BT

Outils : (suite)

Acteurs :

FREDON AUV et RA

Modalités FREDON AUV / RA :

AUV et RA :

- Formation des observateurs volontaires dans le cadre des BSV
- Formation des agriculteurs dans le cadre du respect de l'application des modalités de l'arrêté intermin. du 14/05/2014
- Formation dans le cadre de la mise en place des contrats de lutte quinquennaux
- Information sur financements FMSE CT
- Formation « certiphyto : campagnols et lutte raisonnée » (occasionnelle)
- Formation des agents de développement et des techniciens (CDA, Coop, Contrôleur laitier...)

RA :

- Formation continue des équipes du réseau OVS
- Formation « certification d'aptitude à l'utilisation du phosphore d'hydrogène »

Surveillance

Prévention

Lutte

Former les acteurs (suite)

Outils FREDON AUV / RA :

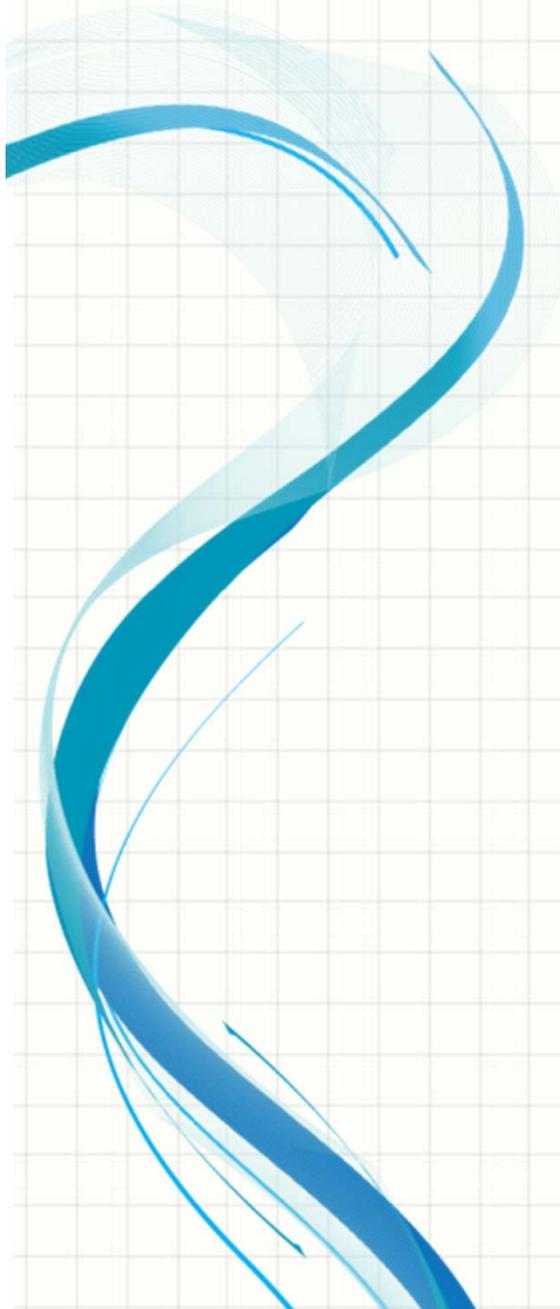
Formation (théorie et application pratique) adaptée selon cible et cadre à respecter :

- biologie/écologie des espèces
- reconnaissance des espèces, observation, échantillonnage dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et du plan Ecophyto
- mesure des impacts économiques
- réglementation (UE, Etat, PAC,...), plan Ecophyto (ou autres programmes agricoles), schéma de gouvernance sanitaire,...
- arrêté interministériel du 14/05/2014
- mise en place de méthodes de lutte préventives et alternatives
- protection de l'environnement et application de la lutte chimique (schéma de traçabilité, traitement,...) en lien avec l'arrêté interministériel du 14/05/2014

Surveillance

Prévention

Lutte



**Expertiser /
Conseiller /
Animer la lutte**

Expertiser / Conseiller / Animer

Responsabilité Etat / Autres qu'Etat :

FREDON RA/AUV, FDGDON 15, 43, 63

Appui professionnel : Syndicat/chambres
agricultures/SIDAM (animateur Massif Central)

Modalités FREDON AUV / RA :

- Animation du réseau régional FREDON / FDGDON / GDON (pour AUV)
- Expertise sur le dossier lors de réunions
- Mise en place et suivi des exploitations agricoles engagées dans un contrat de lutte raisonnée
- Animation du réseau de surveillance dans le cadre de la SBT (FDGDON 63)

Outils :

- Réunions d'informations.
- Notes techniques et réglementaires.
- Conseils.
- Contrat de lutte raisonnée FF et son protocole d'application
- Engagement volontaire des expl. dans prg de lutte hors contrat de lutte
- Assemblée Générale
GDON/FDGDON/FREDON/partenaires)
- Bilan annuel « d'épidémiosurveillance » BSV
- Rapport technique DRAAF/SRAI (spécifique RA)

Financement :

Recherche de financement, Autofinancement, Adhésions, AFB (ex.ONEMA), Animation zone spécifique : FIAM, Contrat aidé, Partenaires

Acteurs :

Techniciens FDGDON

FREDON RA (animateur technique)

FREDON Auv

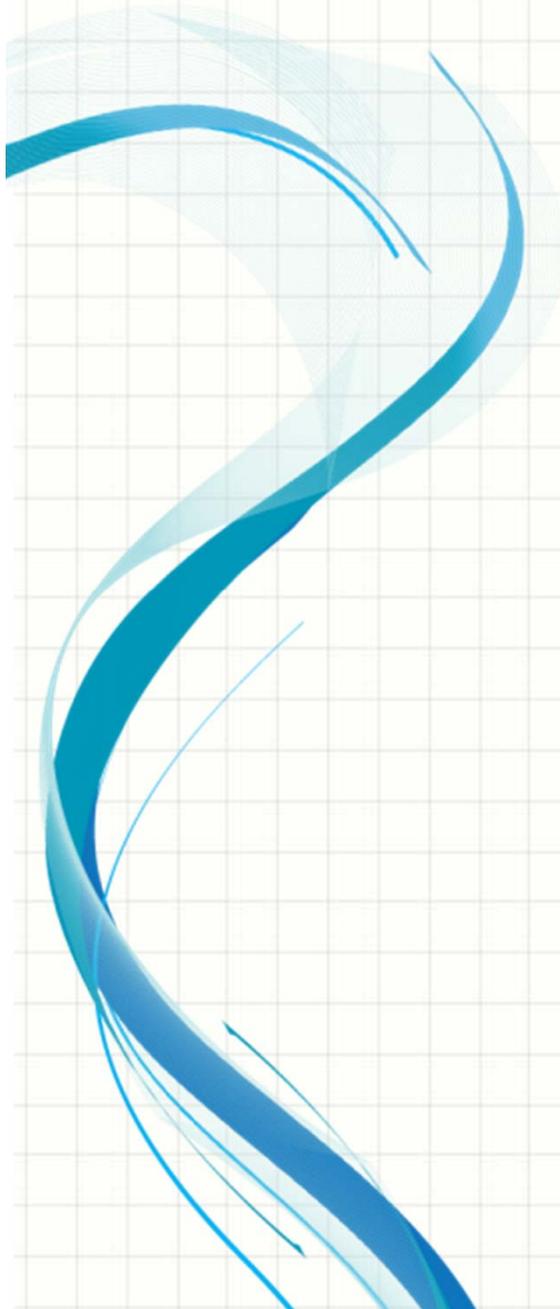
Appui professionnel : Syndicat/chambres
agricultures/SIDAM (anim. Mass.Cent)

Zones spécifiques : Mairies / Eaux de
Volvic / Chambre d'Agriculture 63

Surveillance

Prévention

Lutte

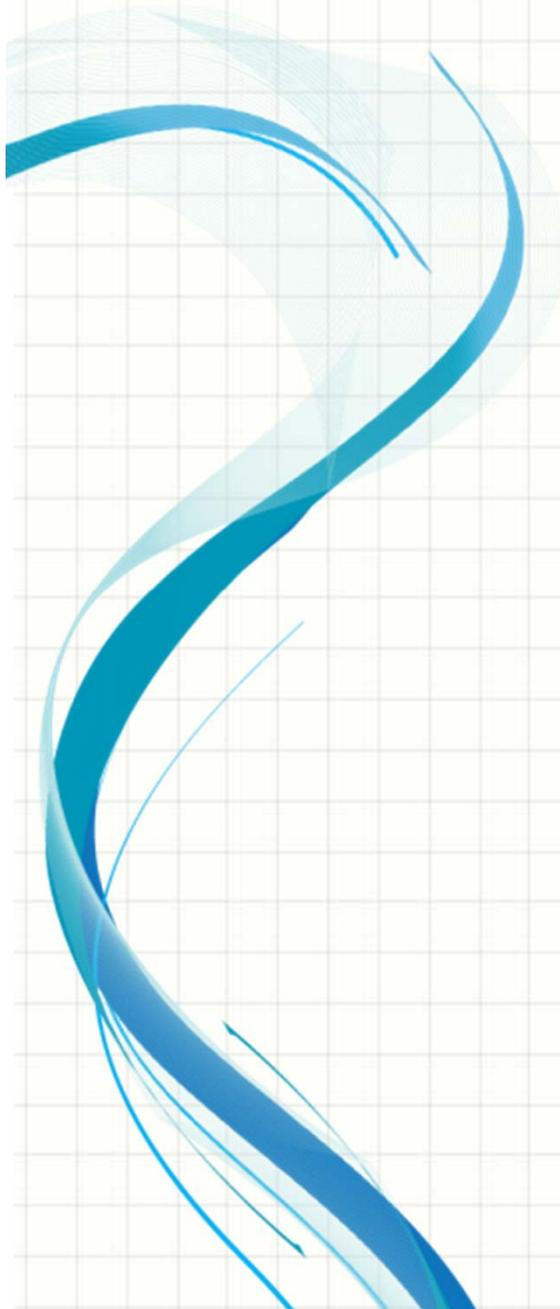


**Protéger
l'environnement –
Réglementairement**

Protéger l'environnement

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
DRAAF et DREAL	Possibilité de mettre en place un arrêté préfectoral qui définit les zones où la lutte chimique est interdite	Financement par les acteurs	DRAAF/SRAI et DREAL	Code de l'environnement et arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6)
DRAAF et DREAL	Mise en place annuel et suivi de l'outil d'aide à la décision concernant l'analyse de risque pour la faune non cible avec prise d'un arrêté préfectoral qui définit provisoirement les zones où la lutte chimique est interdite	Financement par les acteurs	DRAAF/SRAI , DREAL , FREDON/FDGDON , FDC , ONCFS, LPO FC et XXX	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6 et annexe VII)
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	Suivi constant après traitement pour prévenir les risques sur la faune non cible. Signaler au réseau SAGIR la présence d'animaux non cibles suspectés d'empoisonnement	Autofinancement Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Agriculteurs adhérents, réseau SAGIR	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 12)

Lutte



**Diversifier /
Renforcer les
moyens de lutte**

Diversifier et renforcer ...lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	La lutte est fondée sur des méthodes pouvant être combinées entre elles, en particulier des méthodes préventives, comme la modification des pratiques agricoles, "exemple le labour en préventif (à expertiser suivant rapport Duriez), le décompacteu, le piégeage et des mesures favorisant la prédation. Dans ce cadre et sans préjudice des autres moyens de destruction, des préparations contenant de la bromadiolone peuvent être utilisées	Autofinancement / Conseil Département 63...	Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds / Mission Haies	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 2) - Arrêté préfectoraux de lutte obligatoire départements : 15, 63, 43, 03



Diversifier et renforcer ...lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
DREAL / LPO / FDGDON	démonstration de piégeage, prêt de pièges, vente de pièges aux adhérents, externalisation de luttes par piégeage	subvention DREAL, achat de prestation, contrat aidé, FIAM	FDGDON / LPO/ Parcs Naturels / détenteurs de fonds / Mairies / Eaux de Volvic / Chambre d'Agriculture 63	Réunions
DREAL / LPO / FDGDON	démonstration de mise en place de perchoirs et de nichoirs, vente de perchoirs et nichoirs, externalisation de mise en place de perchoirs et nichoirs	subvention DREAL, achat de prestation,	FDGDON / LPO / Parcs Naturels / détenteurs de fonds	Réunions



Diversifier et renforcer ...lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
DRAAF / DDT	Pratiques agricoles gênant l'installation ou la réinstallation des campagnols et à diminuer la proportion d'habitats favorables : labours, réintroduction de cultures dans les zones à campagnols		détenteurs de fonds	arrêtés préfectoraux



Diversifier et renforcer ...lutte

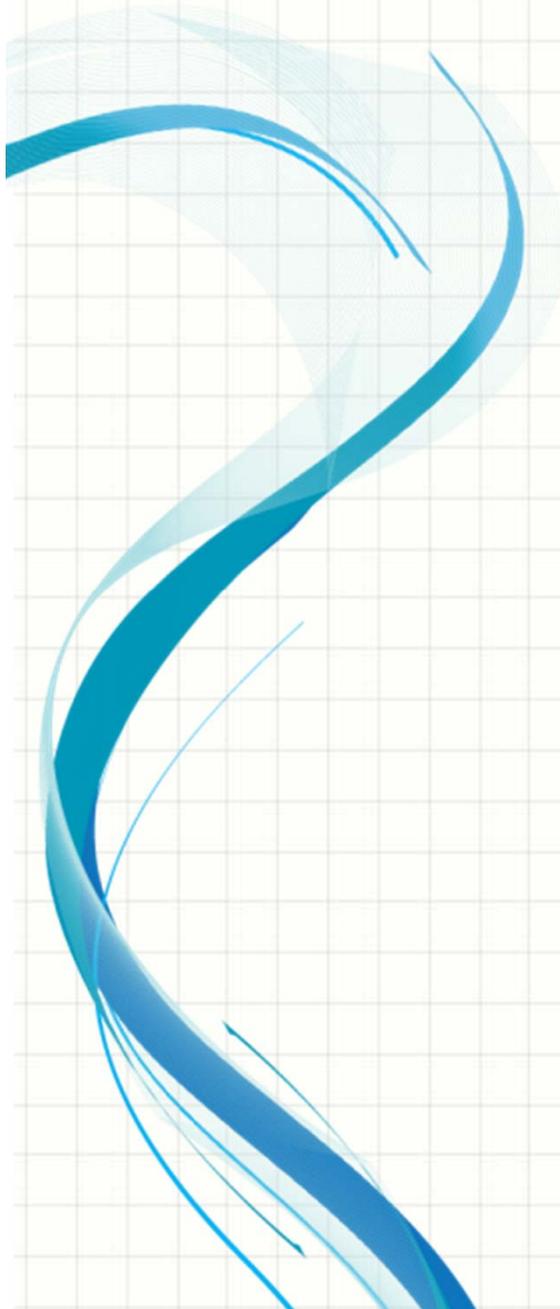
Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Chambres d'agriculture/ DRAAF / DDT , détenteurs de fonds	Pratiques agricoles gênant l'installation ou la réinstallation des campagnols et à diminuer la proportion d'habitats favorables : organisation spatiale de l'assolement, rotation de cultures, travail du sol par passage d'outils superficiels ou profonds (labour), alternance fauche/pâture dans les prairies permanentes ou tout système mécanique la reproduisant (effondrement des galeries), gestion de la couverture herbacée à l'intérieur des parcelles (réduire abris et source de nourriture des petits rongeurs).	Financement par les acteurs	chambres agricultures / détenteurs de fonds	arrêté ministériel 14/05/2014 (annexe I), travail de vulgarisation des chambres agricultures
Conseils Généraux / Communes / Chambres d'Agriculture / DREAL / DRAAF / DDT	Entretien des réseaux ou plantation de haies, entretien des murgers et de la couverture herbacée autour des parcelles (fossés, talus).	Financement par les acteurs	Conseils Généraux / Communes / détenteurs de fonds	arrêté ministériel 14/05/2014 (annexe I)



Diversifier et renforcer ...lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
DRAAF / DDT / ONCFS / Fédération de Chasse	Mesures de protection spécifiques des prédateurs	Financement par les acteurs	ONCFS / Fédération de Chasse / Chasseurs / détenteurs de fonds	à définir au sein des conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage (AM 14/05/2014)
Communes / Parcs Naturels / DREAL / LPO	Pose de perchoirs, niochors, selon les espèces présentes et l'importance des éléments paysagers , réouverture des clochers, granges...	Financement par les acteurs	Communes / Parcs Naturels / LPO / détenteurs de biens et de fonds	arrêté ministériel 14/05/2014 (annexe I)
DDT 63 / Chambre d'Agriculture / Sous-Préfet d'Issoire / DRAAF / DREAL	Plan d'action opérationnel local	Financement par les acteurs	DDT 63 / Chambre d'Agriculture / Sous-Préfet d'Issoire / DRAAF / DREAL / agriculteurs / détenteurs de fonds	Action de luttés collective en zone AOC St-Nectaire





Raisonner la lutte contre les organismes nuisibles

Raisonner la lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	L'utilisation par les agriculteurs de PP à base de bromadiolone est obligatoirement conditionnée à la formation, à la surveillance des parcelles et à la mise en place de méthodes préventives comme définies dans l'Art. 2 et Annexe I de l'arrêté interministériel du 14/05/2014	Autofinancement Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Agriculteurs et FDGDON	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 2)
DRAAF et FREDON/FDGDON Locales	Mise en place d'un arrêté préfectoral pour définir des zones et des périodes où la lutte est rendue obligatoire. Expertise de l'analyse de risque par la FREDON/FDGDON/SRAI	Financement par les acteurs	DRAAF/SRAI , DREAI , FREDON/FDGDON , FDC , ONCFS, LPO FC et XXX	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 5) Arrêtés de lutte obligatoire : 15-43-63-03

Surveillance

Prévention

Lutte

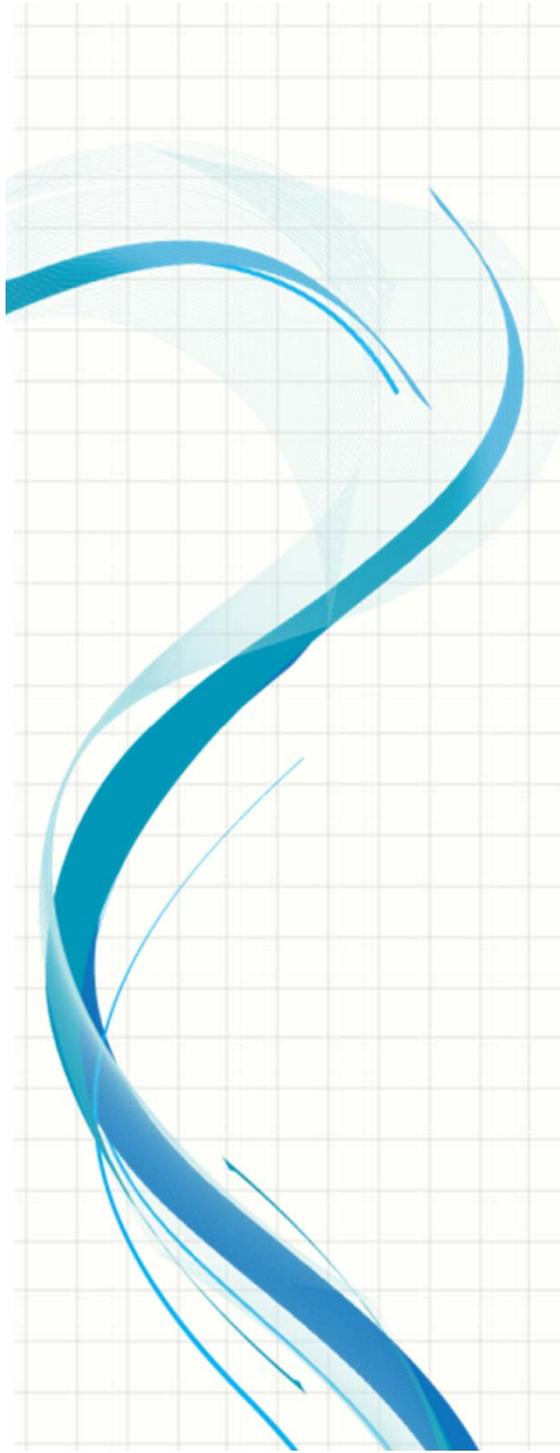
Raisonner la lutte

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Syndicat/ Chambres Agriculture/ FREDON/FDGDON Locales	Le Contrat de lutte quinquennal	Adhésion / Prestation / FMSE envisagé pour les exploitants	Agriculteurs / détenteurs de fonds / FDGDON	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 5) et modalités FMSE

Surveillance

Prévention

Lutte



**Distribuer /
Appliquer / Tracer
les PP**

Distribuer les PP

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
GDON	<p>Auvergne : Le Président du GDON peut être le relais de la FDGDON au niveau local.</p> <p>Rhône-Alpes : pas de GDON</p>	Adhésion des agriculteurs	GDON/FDGDON	arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 8 et 9)
FDGDON locales	Vend les appâts, trace les produits	Agriculteurs (adhésion, achat)	Secrétariat / Technicien / GDON / agriculteurs	Documents administratifs
FDGDON locales	<p>Les FDGDON locales ne vendent les PP à base de bromadiolone qu'aux adhérents titulaires du certificat mentionné à l'article L.254-3 du CRPM,</p> <p>Elles diffusent les avis de traitement, animent les actions locales</p>	Agriculteurs (adhésion, achat)	FDGDON locales	arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 8 et 9)

Lutte

Appliquer

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	Les adhérents titulaires du certificat mentionné à l'article L.254-3 du CRPM appliquent des PP à base de bromadiolone dans le respect des Art. 10 à 14 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2014	Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Agriculteurs adhérents	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 10 à 14)
FREDON / FDGDON	Les FDGDON locales encadrent les agriculteurs adhérents mais ne sont pas responsables de l'application des PP à base de bromadiolone	Agriculteurs (adhésion, achat)	FDGDON Locales et agriculteurs adhérents	Arrêté interministériel du 14/05/2014



Tracer les PP

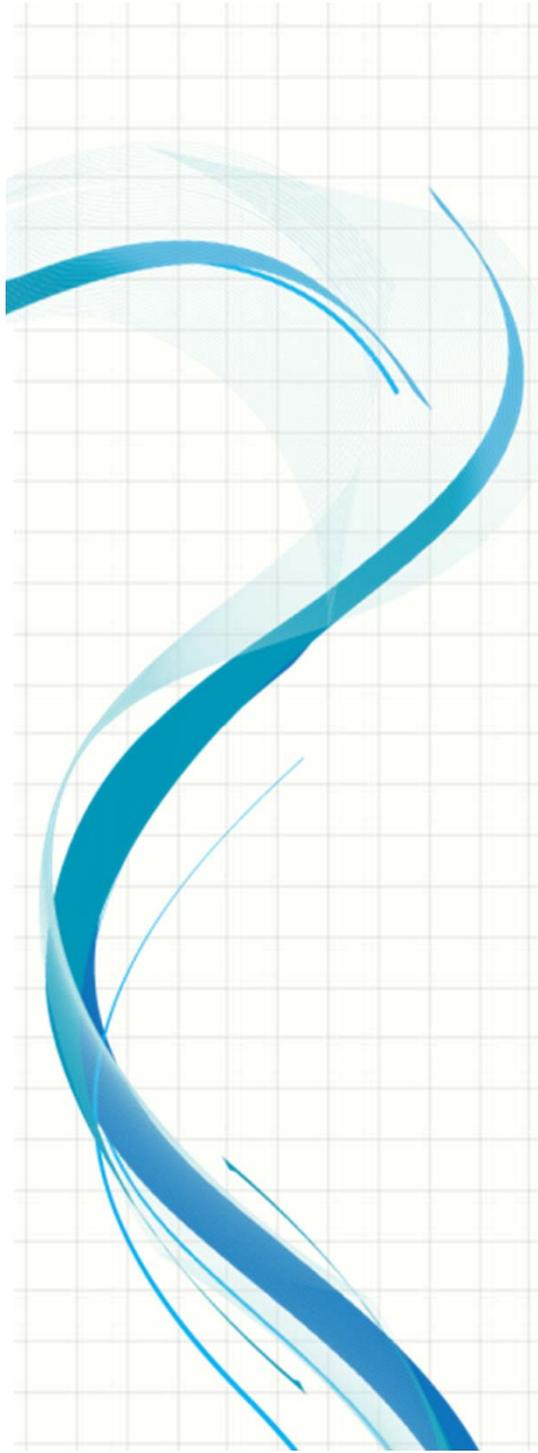
Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
FDGDON locales	Les FDGDON locales enregistrent les commandes de PP à base de bromadiolone délivrées aux agriculteurs adhérents	Agriculteurs (adhésion, achat)	FDGDON locales	Mandat FREDON/FDGDON et registre de commande (Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)
FDGDON locales	Les FDGDON mettent à la disposition de la DRAAF les enregistrements de commande de PP à base de bromadiolone	Agriculteurs (adhésion, achat)	FDGDON, DRAAF/SRAI	Registre de commande (Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	Les agriculteurs adhérents consignent puis transmettent à leur FDGDON la traçabilité des PP à base de bromadiolone et les traitements effectués comme stipulé dans l'Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2014	Autofinancement Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Agriculteurs adhérents, en AUV : Présidents de GDON	Mandat FREDON/FDGDON, et fiche de traçabilité FREDON France (Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)



Tracer les PP

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
FDGDON locales	Les FDGDON mettent à la disposition de la DRAAF la traçabilité des PP à base de bromadiolone et les traitements effectués comme stipulé dans l'Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014	Agriculteurs (adhésion, achat)	FDGDON locales , DRAAF/SRAI	fiche de traçabilité FREDON France (Art. 15 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)
Agriculteurs adhérents / détenteurs de fonds	Les agriculteurs adhérents consignent dans leur registre phytosanitaire pour chaque parcellaire la traçabilité des PP à base de bromadiolone et les traitements effectués comme stipulé dans l'Art. 16 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2014. Ce registre est mis à la disposition de la DRAAF et des FDGDON locales	Autofinancement Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Agriculteurs adhérents, DRAAF/SRAI , FREDON/FDGDON locales	registre parcellaire (Art. 16 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)





Valider / Contrôler

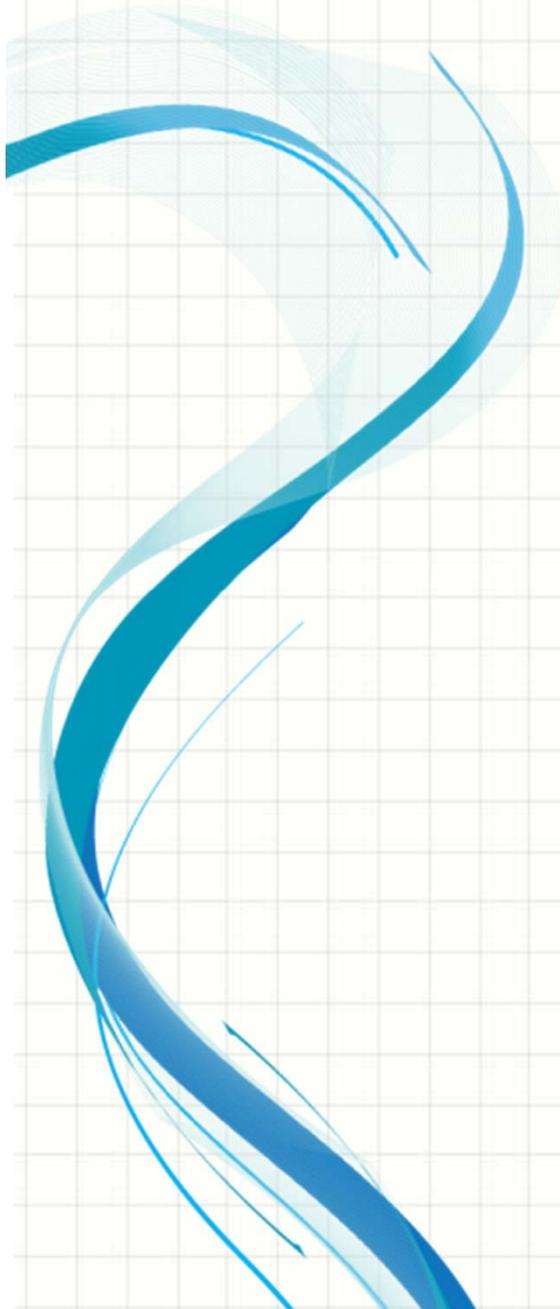
Valider et contrôler

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
Auv : animateurs des filières, animateur interfilière, DRAAF et CRES RA : FREDON	Auv : Relecture et validation des BSV spécifiques avant diffusion RA : Relecture et validation bulletin technique	Auv : AFB (ex. ONEMA) RA : DRAAF/SRAI	Auv : FDGDON 63 en tant qu'animateur de la filière prairie, autres FDGDON en tant que section OVS, CRA en tant qu'animateur de la filière Grandes cultures et animateur interfilière et DRAAF/SRAI RA : FREDON / DRAAF/SRAI	Auv : BSV RA : rapport technique
DRAAF	Contrôle du respect de l'application de l'arrêté interministériel du 14/05/2014	MAAF	DRAAF/SRAI	Arrêté interministériel du 14/05/2014
FREDON / FDGDON	Validation des contrats de lutte raisonnée par la DRAAF (dans le cas de parcelles à traiter entre 30% et 50% en niveau d'infestation)	Financement par les acteurs	FREDON / FDGDON, DRAAF / SRAI	Le contrat de lutte quinquennal et son protocole d'application Envoi des contrats par les FDGDON à la DRAAF pour validation (dans le cas de parcelles à traiter entre 30% et 50% en niveau d'infestation)

Surveillance

Prévention

Lutte



Bilan des actions entreprises

Bilan des actions entreprises

Responsabilité Etat / autre qu'Etat	Modalités	Financement	Acteurs	Outils
FDGDON 63 et CRES	Rapport annuel d'épidémiosurveillance	ONEMA	FDGDON 63 en tant qu'animateur de la filière et CRES	Rapport et BSV
FREDON/FDGDON Locales / SRAI	Bilan régional des actions menées contre les CT au CROPSAV	Financement par les acteurs	FREDON/FDGDON Locales / SRAI / Partenaires associés : LPO, Chercheurs, C. A., ...	Réunions CROPSAV, CROPSAV Végétal
Association Sanitaire Régionale (ASR/PSR)	Intégration du plan d'action au Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires (SRDM). Approbation du SRDM par le Préfet	Financement ASR	FREDON / FDGDON	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 4)
FREDON/FDGDON Locales	Bilan circonstancié au CROPSAV des opérations dans le cadre spécifique des contrats de lutte (article 4 AM 14/05/2015)	Prestation	FREDON / FDGDON et les xxx EA en contrat de lutte raisonnée quinquennal	Le contrat de lutte raisonnée quinquennal et son protocole d'application (dans le cas de parcelles à traiter entre 30% et 50% en niveau d'infestation)